



Paris, le 19 avril 2022

Le CNPS invite particuliers et professionnels à utiliser davantage le virement instantané

Les autorités nationales et européennes considèrent le virement instantané comme un axe de développement stratégique, à même d'accompagner l'accélération du rythme des échanges et la numérisation de l'économie, tout en dynamisant le marché européen des paiements. C'est pourquoi l'accompagnement au déploiement du virement instantané constitue en France l'un des principaux objectifs de la stratégie nationale des paiements scripturaux pour 2019-2024.

Ces derniers mois, le Comité a noté avec satisfaction le nombre croissant de comptes de paiement pouvant émettre et recevoir des virements instantanés (près de 50 % des établissements en France, représentant plus de 90% des comptes de paiement). Il a également salué le déploiement réussi de la solution de paiement interbancaire Paylib permettant désormais à plus de 25 millions d'utilisateurs d'effectuer gratuitement des virements instantanés entre particuliers en France.

Pour autant, la France n'a pas encore exploité tout le potentiel des services de paiement innovants reposant sur le virement instantané. Les travaux du CNPS mettent en lumière un déficit de notoriété de ce service auprès des utilisateurs particuliers et professionnels, en dépit de ses nombreux avantages. C'est pourquoi le Comité lance aujourd'hui une campagne de communication destinée à mieux faire connaître le virement instantané et les opportunités qu'il offre, tout en rassurant les

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00
e-mail : presse@banque-france.fr - www.banque-france.fr

FBF : Benoît Danton – Tél : 01 48 00 50 70
e-mail : bdanton@fbf.fr - www.fbf.fr

AFTE : Pascal Baudier – Tél : 01 42 81 44 55
e-mail : pascal.baudier@afte.com - www.afte.com

utilisateurs sur la sécurité de ces solutions.

Le CNPS rappelle ainsi que le virement instantané est particulièrement adapté aux paiements entre particuliers, puisqu'il permet un règlement immédiat et offre une garantie de réception des fonds. Il permet également aux commerçants de toute taille d'accepter des paiements en alternative à la carte de paiement ou au chèque. Dans l'autre sens, le virement instantané peut aussi être utilisé en décaissement pour améliorer l'expérience client, en particulier dans les situations d'urgence : dans le cas d'un remboursement, d'une prestation d'assurance, ou d'une avance de fonds par exemple. Enfin, le virement instantané permet de fluidifier la gestion de trésorerie des entreprises fonctionnant à flux tendus, pour le versement de salaires ou le règlement des fournisseurs.

Le support de présentation, la vidéo grand public et le premier épisode de témoignage de professionnels utilisateurs du virement instantané sont accessibles [ici](#).

A propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

À propos du Comité national des paiements scripturaux

Le Comité national des paiements scripturaux est une enceinte de concertation créée en avril 2016 dont l'objectif principal est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement. Le Comité rassemble de manière équilibrée les représentants du secteur des moyens de paiement, côté offre et demande, ainsi que ceux des institutions publiques impliquées dans ces sujets. Il est présidé par la Banque de France. La Fédération bancaire française et l'Association française des trésoriers d'entreprises en assurent conjointement la vice-présidence.

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00
e-mail : presse@banque-france.fr - www.banque-france.fr

FBF : Benoît Danton – Tél : 01 48 00 50 70
e-mail : bdanton@fbf.fr - www.fbf.fr

AFTE : Pascal Baudier – Tél : 01 42 81 44 55
e-mail : pascal.baudier@afte.com - www.afte.com